

Actualités de l'inter-filière gériatrique de la région de Vienne

N° 2- juillet 2012

9 équipes, 1 partenaire dans le maintien à domicile...

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) prodiguent des soins aux personnes âgées de plus de 60 ans en situation de dépendance ayant fait le choix de rester à leur domicile et aux personnes adultes de moins de 60 ans handicapées ou atteintes de certaines pathologies chroniques. Les SSIAD ont pour missions d'éviter ou d'écourter l'hospitalisation des personnes âgées lorsque les conditions médicales et sociales le permettent, de faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation, de prévenir ou retarder le placement en institution en stimulant l'autonomie. Ces missions sont réalisées et effectives avec le concours des autres professionnels à domicile. Plus de 80 % des personnes accompagnées sont âgées de plus de 75 ans et sont en situation sévère de perte d'autonomie. Deux tiers des bénéficiaires sont des femmes. La répartition moyenne des différents niveaux de dépendance dans la population accompagnée par les SSIAD du territoire de l'inter-filière gériatrique de Vienne se répartissait en 2011 comme suit :

	Pourcentage		Pourcentage
Personnes évaluées en GIR 1	4.6 %	Personnes évaluées en GIR 4	37.8 %
Personnes évaluées en GIR 2	25 %	Personnes évaluées en GIR 5	2.5 %
Personnes évaluées en GIR 3	30.2 %	Personnes évaluées en GIR 6	0 %

Les SSIAD sont un maillon essentiel du maintien des personnes à leur domicile ; ils réalisent des soins de nursing, des soins d'hygiène et de confort, des soins techniques infirmiers et un accompagnement dans le parcours de soins (coordination avec les autres acteurs et l'entourage).

L'une des caractéristiques majeures de la réalisation des soins au domicile du patient est le lien nécessaire qui existe entre la prise en charge soignante, la dimension sociale et familiale, et le travail en réseau avec d'autres acteurs médico-sociaux, sanitaires ou sociaux.

Le personnel du SSIAD comprend des infirmier(e)s, aides soignant(e)s, infirmiers coordonnateurs, du personnel administratif et d'encadrement. Certains SSIAD emploient des infirmier(e)s salarié(e)s ; d'autres travaillent en collaboration avec les infirmiers libéraux avec lesquels ils passent une convention ; leurs honoraires sont financés par le service.

LES MODALITES D'INTERVENTION : Les SSIAD interviennent **sur prescription médicale**. Un bilan d'entrée est réalisé par l'infirmier(e) coordonnateur (trice) et **un projet de soins individualisé est établi en accord avec le patient**. Le **nombre de passages et le contenu des interventions sont définis en fonction des besoins du patient et des possibilités du service**. L'infirmier(e) coordonnateur (trice) organise les actions nécessaires pour la **prise en charge globale du patient en coordination avec les autres partenaires et l'entourage**.

FINANCEMENT ET MODALITES DE TARIFICATION : Aucune participation financière n'est demandée aux patients. Les SSIAD sont entièrement financés par les crédits de l'Assurance Maladie. L'allocation et le contrôle des financements dépendent des Agences Régionales de Santé (ARS). Les frais relatifs aux soins prodigués sont pris en charge dans le cadre d'une dotation globale de soins. Les SSIAD doivent justifier auprès de l'ARS d'un nombre de journées réalisées, imposé en fonction du nombre de places autorisées.

LES DIFFERENTS SSIAD SUR LE TERRITOIRE DE L'INTER-FILIERE GERIATRIQUE DE VIENNE :

SSIAD des ROCHES DE CONDRIEU	12 places	SSIAD de ST PIERRE DE BOEUF	30 places
SSIAD de 3 RIVIERES VERNIOZ	18 places	SSIAD de ST JEAN DE BOURNAY	43 places
SSIAD de ROUSSILLON	25 places	SSIAD de CONDRIEU	48 places
SSIAD de BEAUREPAIRE	25 places	SSIAD des DEUX CANTONS DE VIENNE	50/52places S.S.I.A.D. + 10 places ESA (120 patients par an)
SSIAD ST QUENTIN FALLAVIER	30 places		

NOUVEAU : Une Equipe, portée par le S.S.I.A.D. des deux cantons de Vienne, Spécifique pour la prise en charge à Domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (stade débutant ou modéré) ou maladies apparentées (**E.S.A.D.**) est mise en place à partir du 1er septembre 2012 sur 70 communes de l'inter-filière de la région de Vienne. Cette équipe, constituée d'un ergothérapeute et d'assistants de soins en gérontologie, interviendra sur prescription médicale pour 15 séances d'une heure sur trois mois pour des soins de réhabilitation et d'accompagnement.

Mme Annie GRABARCZYK, directrice du SSIAD des 2 cantons de Vienne, et animatrice du « groupe métier SSIAD »